



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne



المملكة المغربية  
Royaume du Maroc



الوزارة المنتدبة لدى وزير الشؤون الخارجية والتعاون الدولي المكلفة بالمغاربة المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة  
Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de La Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration

## Action de Coopération Sud-Sud

### Valoriser la coopération entre le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal en matière de migration



#### CONTEXTE

Situé entre l'Europe et l'Afrique Sub-saharienne, le Maroc a initié depuis plusieurs années une politique migratoire ambitieuse qui souhaite à la fois renforcer les liens du Maroc avec ses ressortissants installés à l'étranger et favoriser l'intégration au Maroc des immigrés originaires notamment d'Afrique de l'Ouest.

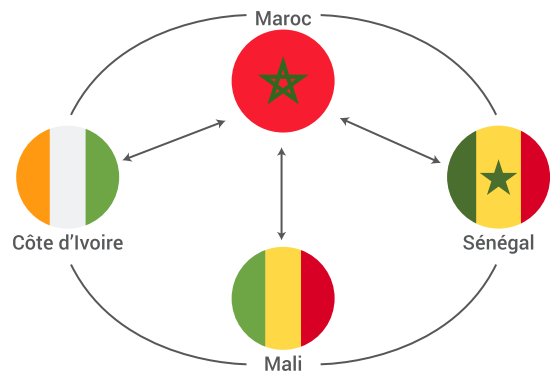
Cette politique migratoire marocaine accompagnée de fait une mobilité sud-sud grandissante.

Fort de ce constat, le Maroc est engagé depuis plusieurs années dans le renforcement de sa coopération avec les pays subsahariens sur les questions migratoires. A ce titre, des mémoranda d'entente ont été signés avec le Sénégal (en juin 2013), la Côte d'Ivoire (en janvier 2015) et le Mali (en février 2019). Ces accords de coopération constituent une base pour la réalisation concrète d'actions de coopération en matière de migration.

En effet, malgré les particularités de leur situation migratoire, les quatre pays rencontrent de nombreux défis communs liés à l'élaboration ou à la mise en œuvre de leurs politiques migratoires. Ils partagent également des problématiques similaires sur les questions liées à la diaspora, à la réinsertion des migrants de retour, à l'intégration et à la protection des migrants ainsi qu'à la facilitation des migrations régulières.

La collaboration du Maroc avec ces trois pays d'Afrique de l'Ouest représente ainsi un important potentiel d'apprentissage mutuel en matière de migration.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'Action de « Coopération Sud-Sud en matière de migration ». Cette Action est co-financée par l'Union Européenne et le Ministère allemand fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Elle est mise en œuvre par la « Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit » (GIZ) et « Expertise France » (EF).

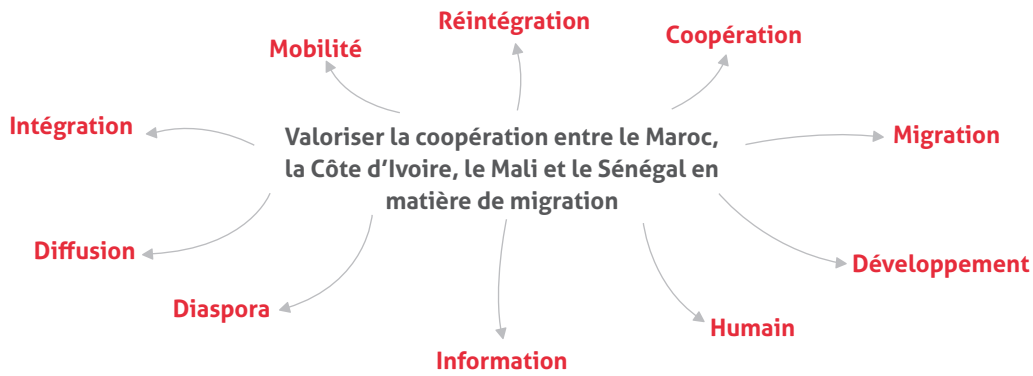


#### PRÉSENTATION DE L'ACTION

Avec le soutien du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne et du BMZ, l'Action de Coopération Sud-Sud en matière de migration vise à accompagner le Maroc, à travers le Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MDCMREAM), et respectivement la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal, dans la concrétisation et la mise en œuvre pratique des engagements réciproques en matière de migration, sur la base de plans d'actions établis conjointement par ces pays.

Pour ce faire, l'Action de Coopération Sud-Sud mobilise une expertise nationale et internationale dans chacun des quatre pays afin de soutenir et renforcer le dialogue et la coopération entre parties prenantes et contribuer à la mise en œuvre d'actions conjointes dans les domaines suivants :

- Migration et développement, en particulier sous l'aspect des politiques et pratiques de mobilisation des diasporas, aux niveaux national, régional, et local
- Accès aux droits des migrants, sous l'aspect de l'intégration et de la réintégration
- Mobilité Sud-Sud dans une approche triple gagnante (pays d'origine, pays d'accueil et migrants)



## OBJECTIFS

L'Action de Coopération Sud-Sud en matière de migration vise à renforcer la coopération sud-sud en matière migratoire, qui est un élément constitutif d'un système régional de la gouvernance de la migration entre le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.

D'une manière spécifique, elle vise à faciliter et promouvoir le partage d'expérience et transfert de pratiques en matière de migration entre parties prenantes institutionnelles, administratives et non-gouvernementales des quatre pays.

## PAYS D'INTERVENTION

**Maroc**  
Partenaire principal à travers le Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration

**Côte d'Ivoire**  
Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur

**Mali**  
Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine

**Sénégal**  
Ministère des Affaires Étrangères et Des Sénégalais de l'Extérieur

**Royaume du Maroc**  
Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple, un But, une Foi

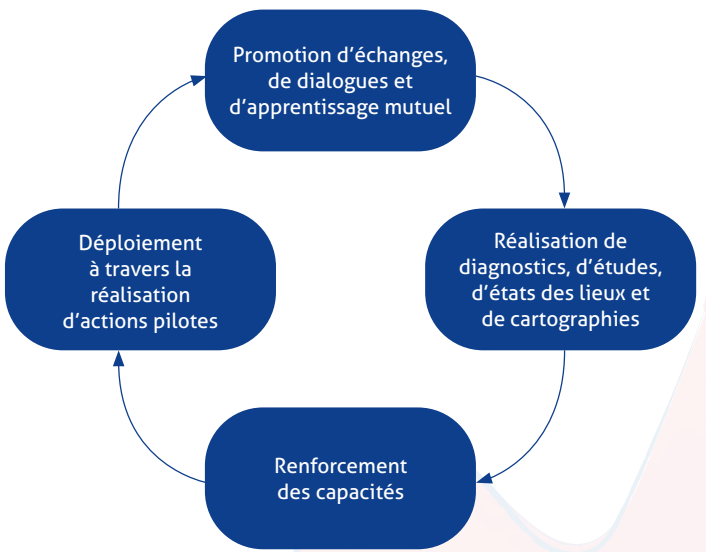
• **Partenaires financiers** : Union Européenne à travers le Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) et le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

• **Partenaires de mise en oeuvre** : GIZ et Expertise France

• **Période de mise en oeuvre de l'Action** : Déc. 2018 - Déc. 2021 (36 mois)

## APPROCHE

L'Action s'appuie sur une approche méthodologique dynamique comprenant 4 étapes



## CONTACT

**MAROC**  
Chef de projet Maroc : Julien Cesana // julien.cesana@giz.de

**CÔTE D'IVOIRE**  
Djelloule Markria // djelloule.markria@giz.de

**MALI**  
Aliou Barry // aliou.barry@expertisefrance.fr

**SÉNÉGAL**  
Gilles Cressan // gilles.cressan@expertisefrance.fr

La présente publication est élaborée par l'Union européenne et le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement. Son contenu relève de la seule responsabilité de la GIZ, organisme délégataire, et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne